



EPTB AUDE  
**SMMAR**  
DES RIVIÈRES & DES HOMMES

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

# SMMAR

## RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

Selon l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le président au comité syndical, en séance publique, au cours duquel les délégués de ce dernier sont entendus.

Le président du SMMAR EPTB Aude peut être entendu, à sa demande, par le comité syndical de chaque Syndicat membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués du SMMAR EPTB Aude rendent compte de l'activité du SMMAR EPTB Aude au moins deux fois par an au comité syndical.

*Article modifié par les Lois n°99-586 du 12 juillet 1999, n°2013-403 du 17 mai 2013 et n°2014-58 du 27 janvier 2014.*

## LE MOT DU PRÉSIDENT 2022 : UN PONT VERS L'AVENIR

L'année qui vient de s'écouler a été riche d'enseignements pour notre organisation. Une année marquée par nos 20 ans d'existence où, au-delà de la reconnaissance unanime de l'utilité opérationnelle de notre collectivité, du professionnalisme de nos agents et de l'engagement de nos élus, je retiendrai l'ambition évoquée de la voir évoluer pour mieux répondre aux défis climatiques.

Une année également touchée par un étiage estival particulièrement sévère qui a mis en lumière l'importance de ce bien commun qu'est l'eau. Il est nécessaire d'en concilier les usages, mais surtout de s'inscrire collectivement dans un changement de pratiques pour **répondre à un objectif de sobriété et de consommation responsable**.

Plus que jamais convaincu que le changement climatique, qui s'impose tous les jours davantage, nous oblige à être acteurs plus que spectateurs d'une évolution de nos pratiques et de notre organisation. Je reste à l'écoute du terrain pour concilier, mais surtout en responsabilité inscrire le SMMAR EPTB Aude dans un futur tout autant ambitieux qu'empreint d'humilité.

Désormais, totalement acculturé aux spécificités de notre bassin versant, aux particularités de notre établissement public territorial de bassin ainsi qu'aux enjeux du « trop d'eau » comme ceux du « pas assez d'eau », ma présidence du SMMAR EPTB Aude s'inscrit pleinement dans l'action, l'anticipation et la concertation.

De vrais défis s'ouvrent à nous désormais.

Cela mérite une réflexion poussée, sans tabou, ni dogme. 2023 sera certainement une année décisive pour cela. Faisons en sorte que l'intelligence collective l'emporte, dans le respect, la bienveillance et l'unanimité qui ont toujours prévalu dans notre organisation.

De mon côté je m'y emploierai pleinement parce que notre collectivité le mérite, notre bassin versant tout autant.



**Eric MÉNASSI**  
Président

# SOMMAIRE

LE BASSIN VERSANT DE L'AUDE.....	1
<b>LE SMMAR.....</b>	<b>3</b>
LA COORDINATION.....	3
20 ANS D'EXPERIENCES.....	5
LES PARTENARIATS.....	6
LA GOUVERNANCE.....	7
L'ÉQUIPE.....	9
LE BILAN FINANCIER.....	10
LA COMMUNICATION & LA SENSIBILISATION.....	13
LES SAGE.....	15
LE PGRE.....	17
<b>LA PRÉVENTION DES INONDATIONS.....</b>	<b>19</b>
LE PAPI.....	20
AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DU RISQUE.....	21
ORGANISER LA GESTION DE CRISE.....	23
RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ.....	25
LES ÉTUDES ET OUVRAGES.....	27
<b>LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES.....</b>	<b>29</b>
LE CBV.....	29
LES ZONES HUMIDES.....	30
L'HYDROMORPHOLOGIE.....	31
LA GESTION DE LA RIPISYLVE.....	33
LA REFLEXION SUR LE DPF.....	34
<b>LE GLOSSAIRE.....</b>	<b>35</b>

SMMAR

# LE BASSIN VERSANT DE L'AUDE



Le bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu s'étend des Pyrénées à la Méditerranée sur un territoire de 6 150 km<sup>2</sup>, sur 419 communes et 5 départements (09, 11, 34, 66, 81).

Le réseau hydrographique est très dense, on recense : 2 311 km de cours d'eau. Leur diversité (torrents de moyenne montagne, cours d'eau méditerranéens, rivières de plaine...) nécessite des approches de gestion différenciées qui tiennent compte de leurs caractéristiques spécifiques.

## SON ÉTENDUE

Le fleuve Aude prend sa source dans le massif du Carlit, à 2135 m d'altitude et parcourt 220 km avant de rejoindre la Méditerranée. Ses principaux affluents de l'amont vers l'aval sont la Bruyante, le Rébenty, la Sals, le Sou, le Lauquet, le Fresquel, l'Orbiel, l'Orbieu, l'Argent Double et la Cesse.

Le régime hydrologique du fleuve est de type nivo-pluvial dans la haute vallée. En aval de Carcassonne, il devient pluvial, d'influence méditerranéenne, comme celui de ses principaux affluents.

## SON CLIMAT

D'une manière générale, le climat sur l'ensemble du bassin versant est à dominante méditerranéenne. Localement le climat demeure très contrasté : un caractère montagnard sur le Pays de Sault, la Montagne Noire et un climat océanique sur l'ouest. La pluviométrie moyenne interannuelle varie de moins de 500 mm/an pour les basses plaines de l'Aude à plus de 1000 mm/an sur les hauts reliefs.

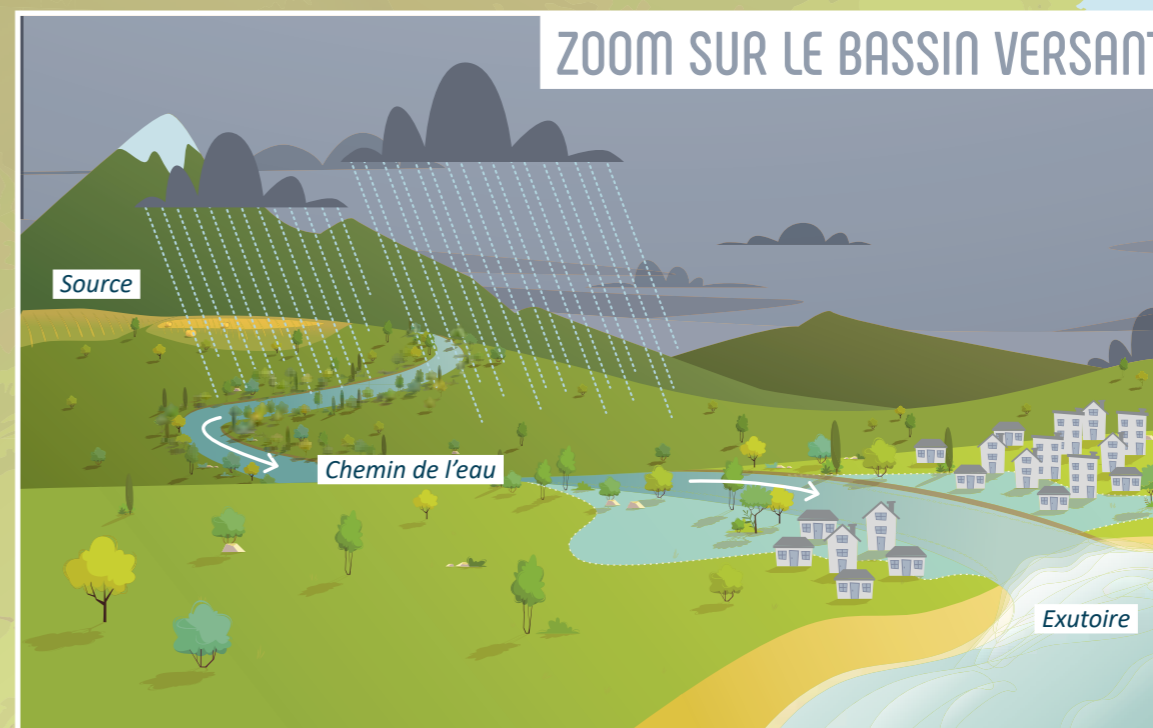
Le caractère méridional du climat du bassin versant de l'Aude, associé à son régime pluvio-nival, impliquent des étiages parfois sévères durant la période estivale. Les pluies automnales font ensuite remonter plus ou moins rapidement le niveau d'eau, qui est à son maximum au printemps lors de la fonte des neiges. La Berre quant à elle, présente un régime hydrologique pluvial méditerranéen, avec des écoulements très irréguliers.

Les impacts du changement climatique n'épargnent pas ce territoire qui connaît depuis quelques années, des épisodes plus fréquents et plus intenses de sécheresse et de crues majeures.

Pyrénées



## ZOOM SUR LE BASSIN VERSANT



Un bassin versant se définit par tout l'espace sur lequel **chaque goutte d'eau tombée s'achemine, par gravité, jusqu'à un exutoire commun**. Ce périmètre se délimite donc par des lignes de crête, ou lignes de partage des eaux, ce qui explique que certaines communes peuvent être à cheval sur plusieurs bassins versants.

2 311

KM DE COURS D'EAU

286 495

HABITANTS (POP DGP)

6 150

KM<sup>2</sup>

419

COMMUNES

# LE SMMAR

Créé en 2002 à l'initiative de Marcel Rainaud, président du Département de l'Aude, le SMMAR EPTB Aude a été reconnu établissement public territorial de bassin (EPTB) en 2008.

Le SMMAR EPTB Aude est un Syndicat Mixte ouvert composé du Conseil Départemental de l'Aude et de 7 Syndicats de rivières détenteurs de la compétence GEMAPI, transférée par les 16 EPCI-FP (Etablissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre) territorialement concernés.

## LA COORDINATION

### LE SMMAR EPTB AUDE

Conception de la stratégie et mise en œuvre de la politique GEMAPI les actions génériques :

- Elabore les programmes d'actions et recherche les cofinancements (PAPI, CBV)
- Réalise des actions transversales sur l'ensemble du bassin versant de l'Aude
- Accompagne les Syndicats pour les opérations dont ils sont maîtres d'ouvrages
- Appuie les communes/EPCI pour des actions de gestion de crise, d'aménagement et de planification
- Concourt à la gestion quantitative de la ressource en eau
- Animation des SAGE

### LES SYNDICATS DE RIVIÈRES

Mise en œuvre opérationnellement des actions locales

- Entretiennent la ripisylve
- Assurent la gestion des milieux aquatiques (GEMA)
- Réalisent des études et travaux pour l'aménagement d'ouvrages de protection

## LE SMMAR EPTB & SES SYNDICATS DE RIVIÈRES

66 AGENTS

12.84€/AN/HABITANT\*

5M€ TAXE GEMAPI

40M€ BUDGET GEMAPI

\*de taxe GEMAPI en moyenne sur le bassin versant

## UN EPTB C'EST QUOI ?

Les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) sont des syndicats mixtes spécialisés définis au L.213-12 du Code de l'environnement. Ils ont notamment pour spécificité d'avoir un périmètre d'action hydrographique et de bénéficier d'une capacité d'action propre à cette échelle en ce qui concerne les études et l'animation territoriale dans le grand cycle de l'eau. Aujourd'hui, on compte 42 EPTB et 3 structures en cours de reconnaissance [Source : ANEB 2022].

## SMMAR/SYNDICATS DE RIVIÈRES

### UNE ORGANISATION SOLIDAIRE

Le SMMAR EPTB Aude est la structure publique chargée, à l'échelle du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu, de définir, de coordonner et de mettre en œuvre l'action des collectivités dans les domaines de la prévention des inondations, de la gestion des milieux aquatiques et de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Une clé de financement historique, commune et solidaire (basée sur 15% population, 15% superficie, 70% potentiel fiscal) permet la mise en œuvre d'une compétence : la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.



# 20 ANS D'EXPÉRIENCE

La gestion du risque inondation dans le périmètre du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu, a débuté après la crue de novembre 1999. Avant cet événement, il n'existait que des actions ponctuelles limitées aux communes ayant les moyens financiers pour assumer des travaux.

Le coût de la catastrophe de 1999 pour les 4 départements touchés a été estimé à 534 millions d'euros, dont plus de 305 millions d'euros pour le seul département de l'Aude.

Suite à cet épisode, une réflexion a été engagée par le Département de l'Aude. Ce retour d'expérience a conduit à l'organisation d'une gestion globale, solidaire et partenariale du risque inondation sur l'ensemble du territoire, avec le SMMAR EPTB Aude comme vecteur de cette politique.

Ce dispositif, mis en place depuis 2002, repose donc sur 3 principes fondamentaux :

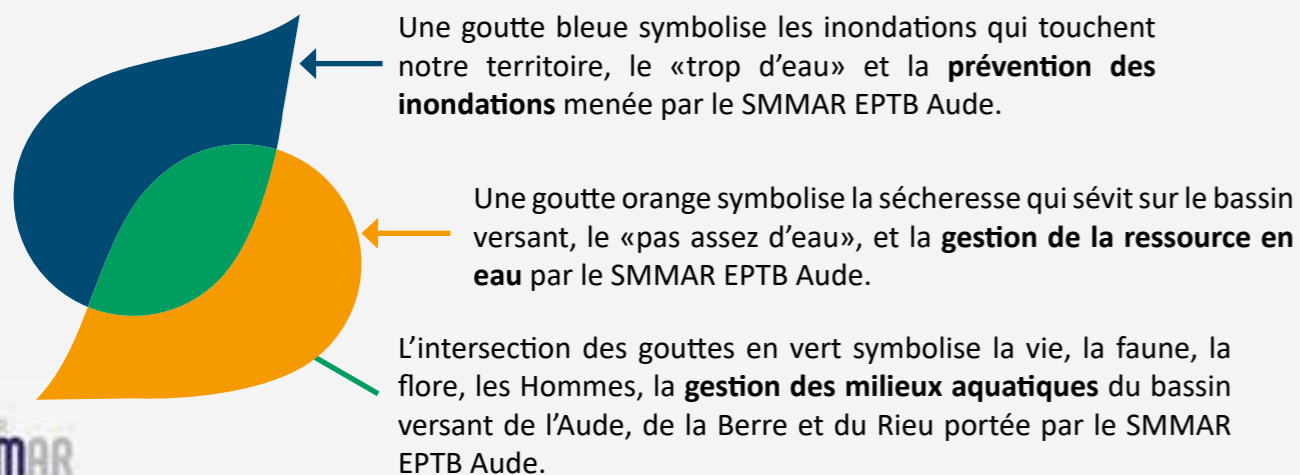
1. **Maîtrise d'ouvrage** forte assurée par les Syndicats de rivières regroupant toutes les communes par sous bassins versants.
2. **Fédération des maîtres d'ouvrage** au niveau du SMMAR EPTB, pour garantir la cohérence des actions à l'échelle d'un bassin versant unique
3. **Maîtrise d'ouvrage solidaire**, dotée de règles de répartition financière équitables

Le 07 juillet 2022, l'ensemble des agents, élus et partenaires du SMMAR EPTB Aude se sont réunis dans le château de Villegly pour dresser un bilan et présenter les orientations pour les années à venir.

À cette occasion un livre a été édité retraçant les valeurs du SMMAR EPTB Aude, l'ensemble de son bassin versant et les actions menées au travers de témoignages des femmes et des hommes qui ont fait et font la politique GEMAPI.

## LE SMMAR EPTB AUDE MODERNISE SON IDENTITÉ VISUELLE

Pour sa 20<sup>ème</sup> année, le SMMAR EPTB Aude s'est doté d'une nouvelle identité visuelle illustrant à la fois la dualité de la ressource en eau sur le bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu et les compétences qu'il exerce.



L'acronyme SMMAR EPTB Aude est stylisé par l'association des deux «M» pour imaginer le **pont que réalise le Syndicat entre le «trop d'eau», le «pas assez d'eau», les milieux aquatiques et les Hommes**. C'est pourquoi la mention « Des rivières et des Hommes » est associée au dessous du nom SMMAR pour renforcer l'objectif final de la politique GEMAPI qui est le «**bon vivre ensemble**» des femmes, des hommes, des cours d'eau et de la biodiversité.

Une nouvelle entité visuelle signée par l'agence Verri de Carcassonne.

SDIS DE L'AUDE, PIR DE LA CARBONNAISE EN MÉDITERRANÉE, CELUI DES CORBIÈRES FENOUILLEDES, LA FÉDÉRATION DE L'AUDE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES, LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AUDE, LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AUDE, LE CAUE DE L'AUDE, L'ASSOCIATION DES MAIRES DE L'AUDE...

## LES PARTENARIATS



20 ans de la politique GEMAPI sur SMMAR EPTB Aude, juillet 2022

## UNE COLLABORATION AVEC DE NOMBREUX PARTENAIRES

L'approche des questions liées à l'eau est complexe car elle implique un grand nombre d'acteurs. Partenariat et concertation sont donc indispensables pour la gestion concertée à l'échelle du bassin versant. Aussi le SMMAR EPTB Aude souhaite de façon volontariste multiplier les partenariats afin d'additionner les compétences, mutualiser les moyens au service de la gestion des milieux aquatiques, de la prévention des inondations et de la gestion concertée de la ressource.

### UN COPIL ANNUEL

Un comité de pilotage (COPIL) annuel pour faire le bilan de la politique GEMAPI sur l'ensemble du bassin versant de l'Aude de la Berre et du Rieu est réalisé.

Ce comité de pilotage réunit les présidents des Syndicats de rivières adhérents et l'ensemble des partenaires : partenaires financiers (le Préfet et la DDTM de l'Aude, l'Agence de l'eau, la Région Occitanie et les Départements de l'Aude et de l'Hérault), mais aussi de nombreux partenaires.

L'objectif de cette rencontre est de faire le point de la politique pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Au programme :

- **Présentation du CBV (contrat de bassin versant)** : plan de gestion des zones humides, actions de restauration hydromorphologique des cours d'eau.

- **Bilan du PAPI 2 (programme d'actions de prévention des inondations)** : assistance aux communes pour l'élaboration des plans communaux de sauvegarde (PCS), mise en place d'un outil de suivi hydrologique des cours d'eau du bassin : SHYVAA, aide à la réduction de la vulnérabilité des bâtiments, amélioration de la connaissance du risque, etc.
- **Présentation des actions du PAPI 3 (programme d'actions de prévention des inondations)** : développer la connaissance du risque, organiser la gestion du risque, adapter le territoire et protéger les zones à enjeux. Au total, ce sont plus de 100 opérations répertoriées.

# LA GOUVERNANCE DU SMMAR EPTB AUDE

## 32 ÉLUS AU COMITÉ SYNDICAL

Le comité syndical du SMMAR EPTB Aude est l'instance qui débat et délibère sur les actions à engager et décide du fonctionnement de cette structure. Il est composé de 32 délégués : soit 4 délégués pour chacun des 7 Syndicats de rivières adhérents représentant 50% des voix et 4 délégués pour le Département de l'Aude représentant 50% des voix. **En 2022, les membres du comité syndical se sont réunis 5 fois.**

## 10 MEMBRES AU BUREAU

Le comité syndical désigne un bureau composé du président, de 3 vice-présidents, et des élus de chaque structure membre et invite les présidents des CLE des SAGE. Le bureau prépare l'ordre du jour et valide les projets soumis au comité syndical. Une fois les décisions adoptées, il est chargé, avec le soutien des services, de la mise en œuvre des projets. **En 2022, le bureau s'est réuni 4 fois.**

Au total les élus se sont prononcés sur 63 décisions au cours de l'année 2022.

### Membres du bureau



**MÉNASSI Eric**  
Président du SMMAR



**DEMANGEOT François**  
1<sup>er</sup> vice-président  
Président SMAH Fresquel



**JAMMES Michel**  
2<sup>ème</sup> vice-président  
Président SIAH Berre et Rieu



**DEDIES Daniel**  
3<sup>ème</sup> vice-président  
Conseiller CD11



**VERGNES Magali**  
Conseillère CD 11



**BARDIES Pierre**  
Président du SMAH HVA  
et de la CLE du SAGE HVA



**MAGRO Christian**  
Président du Syndicat  
Mixte Aude Centre



**HERNANDEZ André**  
Président du Syndicat de  
Bassin Orbieu-Jourres



**BELART Xavier**  
Président du Syndicat  
Mixte du Delta de l'Aude



**FAURAN Jean-Paul**  
Président du SIAH  
Corbières-Maritimes



**DIMON Jacques**  
Président de la CLE du  
SAGE Fresquel



**LACOMBE Gérard**  
Président de la CLE du  
SAGE de la basse vallée



La conférence des présidents, septembre 2022

## CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Le 27 septembre 2022, le SMMAR EPTB Aude a convié les présidents de ses 7 Syndicats de rivières adhérents, la présidente du Département de l'Aude, les présidents des 16 EPCI du bassin versant et les présidents des SAGE, pour une après-midi d'échange sur **les actions GEMAPI, les perspectives de gestion du fleuve Aude et la problématique de l'étiage.**

## CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

En 2022, la chambre régionale des comptes (CRC) a inscrit à son programme de vérification, les comptes et la gestion du Syndicat à compter de 2016.

L'instruction a débuté en janvier. À la suite d'une série de questionnaires et d'entretiens, la magistrate en charge de l'instruction a rencontré le personnel du SMMAR EPTB Aude. Un rapport provisoire a été présenté à l'été avant la transmission d'un rapport définitif à la fin de l'année 2022. **Le rapport a été présenté et rendu public au début de l'année 2023.**

# L'ÉQUIPE DU SMMAR

ALEXIS, BASTIEN, BAPTISTE,  
CLAUDE, CORALIE, CHLOÉ,  
ETIENNE, EMILIE, GUILLAUME,  
HELENE, ISABELLE, ISABELLE,  
JEAN-MARIE, JÉRÔME, KRISS,

LAURA, LUCILE, MATHILDE,  
MAILYS, MARIELLE, MATHIEU,  
PAUL, PHILIPPE, ROBERT, SYLVIE,  
THOMAS, THIBAUT, TIPHAINÉ,  
YAN



L'équipe du SMMAR EPTB Aude  
La Berre, Portel-des-Corbières (11)

## ZOOM SUR NOS AGENTS

Ils sont d'astreinte 24h/24 et 7j/7, formés (exercice ORSEC, conduites à tenir en cas d'une chute en eau vive...). Ils réalisent une veille hydro-météorologique avec Prédicit et Météo France. Ils consolident les échanges avec les partenaires de gestion de crise et contribuent à la mise en œuvre d'une application dédiée à l'astreinte [24.7] et la gestion de crise [SHYVAA].

L'appui technique des équipes du SMMAR EPTB Aude se fait sur l'ensemble du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu avec pour mission d'assurer la cohérence des actions sur le territoire. Des collaborateurs aux profils divers s'investissent sur le terrain pour œuvrer à la prévention des inondations, au bon fonctionnement et à l'entretien des ouvrages de protection, à la restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques.

En 2022, l'effectif est de 31 agents (14 femmes et 17 hommes), 30 agents en poste permanent et 1 apprenti.

Le SMMAR EPTB Aude se caractérise par une forte représentation de la filière technique (23 agents), la filière administrative regroupant 8 agents. Pour assurer la mise en œuvre du projet politique, les équipes du SMMAR EPTB Aude sont réparties à travers :

- Un **pôle de techniciens et ingénieurs** territorialisés sur l'ensemble du bassin versant.
- Un **pôle ingénierie** sur les thématiques de planification territoriale, gestion du risque, sensibilisation, cartographie et outils numériques.
- Un **pôle administratif** regroupant les fonctions support (finances, marchés publics, ressources humaines, secrétariat et communication).

## FORMATIONS - COLLOQUES

Dans sa volonté d'améliorer les compétences de ses agents le SMMAR EPTB Aude a maintenu en 2022 son effort en faveur de la formation.

Cette année, 6 agents ont été formés au pilotage de drones. Suite à l'obtention de leur examen de télépilote, les agents ont suivi une formation pratique validée par le SDIS de l'Aude. Les drones peuvent désormais être utilisés en temps de crise pour assurer la surveillance des cours d'eau, constater les dégâts, et également servir pour illustrer des propos pédagogiques.

Les agents ont participé et/ou animé des colloques et conférences (1<sup>ère</sup> journée nationale sur les bornes Coastsnaps, journée eau et connaissance de l'Agence de l'eau, colloque National de l'ANEB, séminaire National des SAGE, colloque PréviRisq, forum Accel'Air ou encore aux Assises de l'eau)...

## ORGANIGRAMME 2022

31  
AGENTS



39.1  
ÂGE MOYEN



# LE BILAN FINANCIER

Le budget 2022 est consacré à la mise en œuvre d'actions de prévention, de protection contre les inondations, de gestion concertée de la ressource en eau et de restauration des milieux aquatiques. Le financement est assuré à hauteur de 53% par les contributions de ses membres et 46% par les subventions.

## LE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires à la vie de la collectivité ainsi que les actions identifiées dans le PAPI (programme d'actions de prévention des inondations) et le CBV (contrat de bassin versant).

En 2022, les dépenses de fonctionnement ont atteint 3 105 758.68 €. Les recettes s'élèvent quant à elles à 3 329 064.94 €.

Il n'y a pas d'emprunt. En revanche, une ligne de trésorerie de 500 000 € a été ouverte pour couvrir les décalages d'encaissement des subventions.

Les contributions des structures membres (7 Syndicats et le Département de l'Aude) servent au sein de la section de fonctionnement et d'investissement.

Le soutien financier des différents partenaires (Etat, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Région Occitanie et Départements de l'Aude et de l'Hérault) représente une aide précieuse pour le SMMAR EPTB Aude.

## L'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et/ou de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du syndicat à moyen et long terme.

Le total des dépenses d'investissement a atteint 266 388.03€ en 2022.

Les recettes d'investissement représentent, en 2022, 350 732.60€ et sont, majoritairement, issues des aides financières des partenaires du SMMAR EPTB Aude.

## LE COMITE DÉPARTEMENTAL DE PROGRAMMATION GEMAPI

La programmation des actions liées à la compétence GEMAPI, se fait à travers le Comité départemental de programmation GEMAPI (CD GEMAPI).

**Ce comité, véritable guichet unique, est une instance unique en France qui facilite l'instruction des dossiers GEMAPI.**

Ce comité est composé de tous les représentants des financeurs (Europe, Etat, Agence de l'eau, Région Occitanie, Départements de l'Hérault et l'Aude) et du SMMAR EPTB Aude. Il se réunit quatre ou cinq fois par an pour faire un tour de table financier des dossiers issus des différents programmes d'actions (PAPI, CBV, ainsi que quelques dossiers hors cadre et de reconstruction).

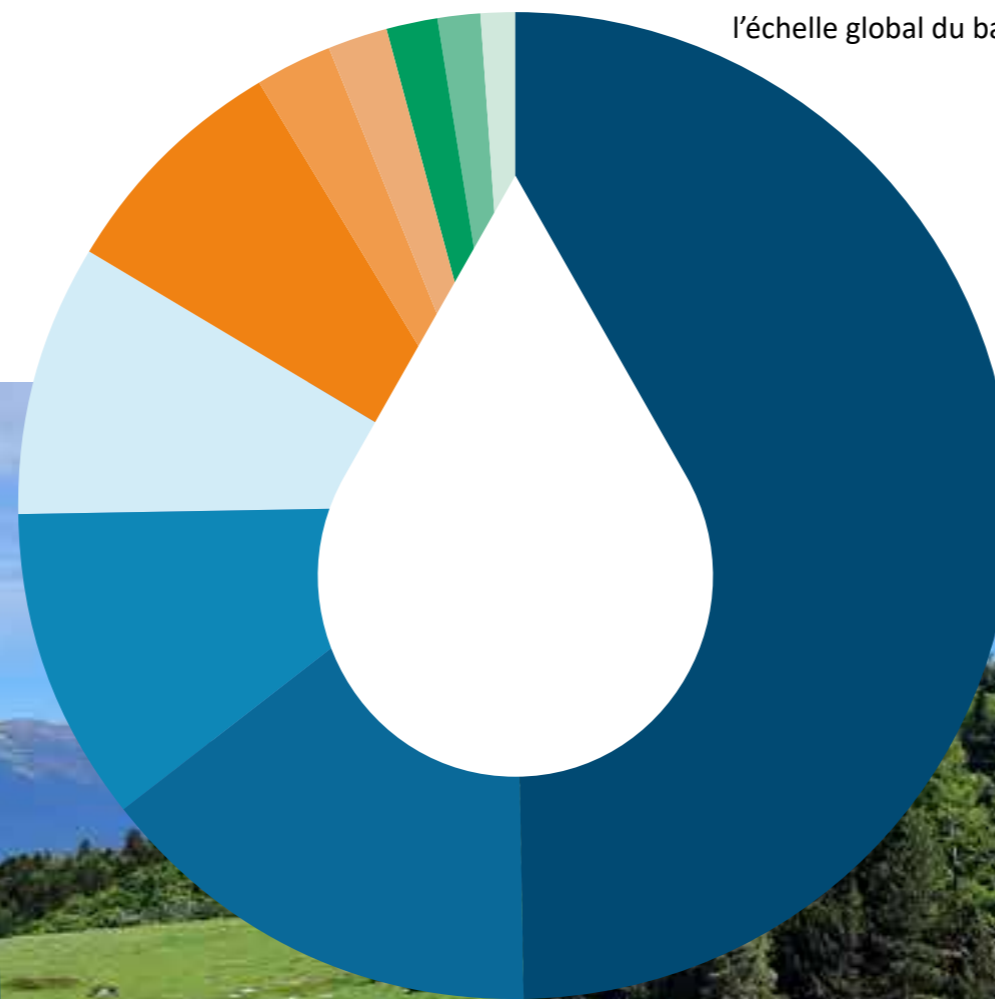
Le CD GEMAPI assure la cohérence financière des actions contractualisées mises en œuvre à l'échelle global du bassin versant.

## LA COMMANDE PUBLIQUE

En 2022, ce sont 9 nouveaux marchés publics qui ont été attribués pour un montant de : **1 068 159.66 €.**

Les marchés portaient sur la réalisation des dossiers suivants :

- l'étude d'évaluation et de perspectives d'évolutions des SAGE,
- le suivi hydrométrique 2.0 des bassins versants,
- le reclassement des bassins de rétention, la réalisation d'un plan de gestion pour le fleuve Aude sur sa partie domaniale,
- la réalisation de relevés topographiques sur quelques communes,
- l'acquisition de véhicules, de fournitures et de matériel informatique,
- une étude de connaissance des débits de l'Orbieu et de ses affluents - potentiel de réalimentation depuis le karst Orbieu.



L'animation et le secrétariat du CDGEMAPI sont assurés par le SMMAR EPTB Aude. Le CDGEMAPI s'est réuni 4 fois en 2022 pour instruire 46 dossiers de demandes de subventions.

RÉPARTITION DES DÉPENSES - COMPTE ADMINISTRATIF 2022	
● Personnel et élus	● Appliquer la gestion des milieux aquatiques sur le fleuve Aude
● Organiser la gestion de crise	● Investissement
● Développer la connaissance	● Améliorer la gestion qualitative et quantitative de l'eau
● Charges générales	● Adapter le territoire
● Se protéger du risque	● Préserver les milieux aquatiques

# LA COMMUNICATION & LA SENSIBILISATION

## SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC INFORMATION PRÉVENTIVE

En 2022, le SMMAR EPTB Aude a réalisé deux campagnes de communication : la première sur l'**hydromorphologie des cours d'eau** (vidéo, affiche, formations) et la seconde sur la **prévention des inondations** (vidéo, affiche, street marketing, réseaux sociaux, kit de communication, formations).

Dans le cadre de la campagne de prévention des inondations, le SMMAR EPTB Aude, ses Syndicats de rivières adhérents et ses partenaires sont allés à la rencontre des élus et du jeune public de l'Est du territoire lors de la journée départementale des risques majeurs et de la résilience le 13 octobre 2022.

### Au programme du 13 octobre 2022

- **La sensibilisation des élus** de Saint-Marcel-sur-Aude avec la remise et mise en œuvre du plan communal de sauvegarde (PCS). Le PCS est un outil opérationnel de gestion de crise qui permet aux élus de connaître la marche à suivre sur leur commune en cas d'inondation.
- **L'inauguration des travaux de confortement des digues et déversoirs des basses plaines de l'Aude** menés par le SMDA. Elle a eu lieu en présence du maire de Cuxac-d'Aude, M. DELFOURD, du président du SMDA, M. BÉLART, du président du SMMAR EPTB Aude, M. MÉNASSI, du conseiller départemental, M. GINIES, de la conseillère régionale Mme BOSSIS et du sous-préfet de l'Aude, M. RECIO.
- **L'inauguration de 3 repères de crues** qui entretiennent la mémoire des événements passés (1930, 1999 et 2018) et sensibilisent les habitants au risque inondation, sur la commune de Saint-Marcel-sur-Aude en présence du maire de Saint-Marcel-d'Aude, M. HERAS, du président du SMMAR EPTB Aude, M. MÉNASSI et du préfet de l'Aude, M. BONNIER.
- **Des animations scolaires** auprès du jeune public (CM2 et 5<sup>ème</sup>) qui ont permis de les sensibiliser aux bons comportements à adopter en cas d'inondation. Les animations ont été réalisées par le SDIS 11 et l'association «C'est ma nature» mandatés par le SMMAR EPTB Aude.

Au-delà de ces campagnes, un travail de sensibilisation a été réalisé toute l'année via les réseaux sociaux (@smmar\_aude), le site internet ([smmar.org](http://smmar.org)) du SMMAR EPTB Aude, la mise à disposition de l'exposition itinérante (Exp'Eau) et diverses animations.

### EXP'EAU ITINÉRANTE

L'exposition itinérante « Exp'Eau », a pour but de sensibiliser la population des bassins versants de l'Aude, de la Berre et du Rieu au **risque inondation, au fonctionnement des milieux aquatiques et à la bonne gestion de la ressource en eau**. En 2022, l'Exp'Eau a été complétée par 4 bornes quiz. C'est au total **+700 personnes** qui ont pu découvrir l'exposition itinérante durant cette année.

13



## FORMER LES ÉLUS FORMATION HYDROMORPHOLOGIE

En 2022, une formation a été réalisée sur la thématique de l'**hydromorphologie des cours d'eau** à destination des élus, des présidents des associations de pêches locales et des bûcherons des Syndicats de rivières adhérents. Celle-ci s'est déroulée en deux temps : une matinée en salle pour l'aspect théorique et une après midi sur le terrain. Une plaquette ainsi qu'une vidéo créées par le SMMAR EPTB Aude ont été diffusées durant les formations et sont disponibles sur [smmar.org](http://smmar.org).

**Une formation avec des modules territorialisés sur le bassin versant :**

- Orbieu Jourres à Thézan-des-Corbières
- Haute Vallée de l'Aude à Limoux
- Berre et Corbières Maritimes à Thézan-des-Corbières
- Fresquel à Villepinte
- Fédération de Pêche et AAPPMA de l'Aude à Carcassonne

### FORMATION GESTION DE CRISE

À l'automne 2022, le SMMAR EPTB Aude a co-organisé des formations sur la gestion de crise en cas d'inondation avec l'AMA (Association des Maires de l'Aude). Elle a permis aux maires, présidents d'EPCI et équipes municipales d'appréhender la vulnérabilité du territoire, la prévention des inondations (les plans communaux de sauvegarde), le devoir d'information aux populations (outils d'information, SHYVAA, SMMAR'Phone, etc.) le dispositif de réduction de vulnérabilité (Aud'Alabri)... Au total **+150 élus ont participé à ces formations et connaissent désormais les fondamentaux de la gestion de crise !**

### ZOOM SUR LE SALON DE L'AMA

Le SMMAR EPTB Aude était présent au 1<sup>er</sup> salon des maires de l'Aude, le vendredi 14 octobre 2022 à Narbonne, organisé par l'association des maires de l'Aude (AMA). L'occasion de présenter l'ensemble des compétences GEMAPIennes du Syndicat, ses outils et d'échanger avec les élus du territoire. Le DGS du SMMAR EPTB Aude a également animé une table ronde autour de «l'eau, entre risques et préservation de la ressource».

## INFORMER LE JEUNE PUBLIC ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES

Pour le jeune public, les opérations de sensibilisation se sont déroulées sur les années scolaires (2021-2022 et 2022-2023). Validées par l'inspection académique, les animations sur la GEMAPI sont réalisées dans les classes de la maternelle jusqu'au collège. Les interventions dans les écoles sont assurées par la «Fédération Aude Claire», l'association «C'est ma nature» et «Etang d'Art», mandatées par le SMMAR EPTB Aude.

**C'est au total 34 établissements scolaires sur le bassin versant qui ont bénéficié de l'opération en 2022, soit 1 814 élèves.**

Au-delà de ces animations, des journées de sensibilisation jeune public au risque inondation ont été organisées en collaboration avec la Fédération Française des Assureurs. Cet événement s'est déroulé sur quatre jours à Couiza et Rieux-Minervois, avec cinq établissements scolaires. Durant ces journées **192 enfants** ont pu appréhender la prévention des inondations à travers un jeu de piste, un escape game, un quiz, une maquette géante...



Mme FAURE, Secrétaire d'Etat chargée de la ruralité et M. MÉNASSI, président du SMMAR EPTB Aude

# LES SAGE

## UN SAGE C'EST QUOI ?

Un schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un document opposable portant des orientations spécifiques pour viser un équilibre durable entre protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques et la satisfaction des usages de l'eau sur le territoire.

Les grands principes d'un SAGE :

- Un périmètre cohérent,
- Une concertation,
- Une planification,
- Un document opposable,
- Il fixe collectivement des objectifs et des règles pour une gestion globale, équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Sur le bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu, il existe 3 SAGE administrés par le SMMAR EPTB Aude. Par délégation du Préfet coordonnateur du bassin versant Rhône Méditerranée Corse, la coordination des actions de gestion concertée de l'eau est réalisée par le SMMAR EPTB Aude en partenariat avec l'État (représenté par la DDTM de l'Aude), au travers du comité technique inter Sage (CTIS).

## LA DÉMARCHE DE CRÉATION DES SAGE

Le SAGE est élaboré collectivement par les acteurs de l'eau du territoire regroupés au sein d'une assemblée délibérante, la commission locale de l'eau (CLE). Véritable noyau décisionnel, la CLE, présidée par un élu local, se compose de trois collèges : les collectivités territoriales, les usagers (agriculteurs, industriels, propriétaires fonciers, associations, ...), l'État et ses établissements publics.

Pour atteindre les objectifs et respecter les préconisations du SAGE, la CLE s'appuie sur :

- **Une structure porteuse**, ici le SMMAR EPTB Aude pour assurer le secrétariat et l'animation de la CLE, être maître d'ouvrage des études et éventuellement des travaux,
- **les services de l'État** (DREAL, DDTM) pour encadrer et accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE,
- **les Agences de l'eau, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques** pour un appui technique, méthodologique et financier.



## UNE VOLONTÉ GÉNÉRALE

La création d'un SAGE correspond à une volonté générale de mener une politique dynamique et cohérente pour préserver les ressources en eau d'un territoire et en garantir un usage plus respectueux. Une stratégie sur 10 ans est définie et un règlement opposable, sur la base d'objectifs communs, afin de mieux gérer les milieux aquatiques et leurs différents usages.

Élaboration des SAGE sur le bassin versant de l'Aude de la Berre et du Rieu :

- SAGE BVA : 2001-2008 (révision 2009-2017)
- SAGE Fresquel : 2009-2017
- SAGE HVA : 2001-2018



CLE du SAGE de la basse vallée de l'Aude, septembre 2022

## LES ENJEUX DU SAGE

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) considère l'enjeu «eau» dans son ensemble et s'intéresse à toutes les thématiques jugées importantes par les acteurs du territoire : équilibre des rivières, aménagement du territoire, agriculture, eau potable, inondations, industrie, zones humides, assainissement, loisirs... Les actions planifiées sont adaptées aux enjeux propres du territoire du SAGE dans le but de :

- Reconquérir la qualité de l'eau
- Assurer une pratique équilibrée des usages
- Informer et sensibiliser aux enjeux de la ressource
- Limiter et prévenir le risque inondation
- Présenter et protéger les milieux aquatiques
- Participer à l'aménagement du territoire
- S'adapter au changement climatique

## ACTU 2022

### LANCEMENT D'UNE ÉTUDE

À l'été 2022 a été lancée une étude sur la restructuration des SAGE. Elle va permettre d'évaluer l'efficacité de ces documents et de proposer des évolutions/adaptations nécessaires à un meilleur fonctionnement pour concilier les usages de l'eau sur l'ensemble du territoire. Cette étude est financée par l'Agence de l'eau, la Région Occitanie et le Département de l'Aude.

### CHANGEMENT DE PRÉSIDENTENCE

En septembre 2022, le nouveau président de la CLE du SAGE de la basse vallée de l'Aude a été élu. M. Lacombe succède à M. Heras.

Élection du nouveau président de la CLE du SAGE de la basse vallée de l'Aude, septembre 2022



# LE PGRE PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Le plan de gestion de la ressource en eau (2017-2024) du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu vise à restaurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau au travers de 87 actions portées pour l'essentiel par la profession agricole, VNF (Voies Navigables de France) et les collectivités gestionnaires d'eau potable. L'objectif est de résorber un déficit quantitatif estimé par l'étude des volumes prélevables à 37Mm<sup>3</sup> à l'étiage.

Le PGRE a été validé en janvier 2017. Pour sa mise en œuvre, le SMMAR EPTB Aude, a été désigné par le Préfet coordonnateur de bassin pour assurer une coordination des mesures d'actions. À ce titre une animation spécifique a été mise en place. L'objectif d'équilibre, initialement fixé à 2021, devrait être atteint à l'horizon 2024. Ce report est lié aux difficultés techniques, administratives et financières rencontrées par les porteurs de projets.

## ZOOM SUR 2022

### UN ENGAGEMENT CERTAIN

L'année 2022 a constitué la 6<sup>ème</sup> année de mise en œuvre du PGRE. Depuis sa validation, le plan de gestion a pu être largement décliné avec un taux d'engagement de 84% sur les actions prévisionnelles (73 réalisées ou en cours sur un total de 87). Les opérations réalisées fin 2022 correspondent à un volume d'eau net économisé de près de 28.3 Mm<sup>3</sup> /an à l'étiage, pour un montant total engagé de 54.8 M€.

### UNE DÉMARCHE RECONNUE NATIONALEMENT

Nombreuses ont été les occasions en 2022 de présenter la démarche du PGRE (séminaire SAGE, congrès AMORCE), ce qui témoigne de la reconnaissance du travail accompli.

Visite ministérielle, août 2022



## UNE ANNÉE D'ÉTIAGE CRITIQUE...

L'année 2022 a été marquée par un étiage très sévère (période de retour estimée entre 20 et 50 ans selon les secteurs), conséquence d'une période de canicule précoce et d'un très fort déficit de pluviométrie au cours de l'hiver et du printemps. Les débits enregistrés dans les cours d'eau ont atteint de très faibles valeurs très tôt dans la saison, conduisant l'Etat à proposer un passage en vigilance sécheresse dès le mois de juin sur l'ensemble des cours d'eau.

### LA GESTION DE CRISE

Sur l'axe Aude, les premières mesures de restriction correspondant au seuil d'alerte ont été proposées le **12 juillet, avec un passage en alerte renforcée le 29 juillet**. La situation d'étiage s'est prolongée pendant l'automne et en début d'hiver, ce qui laisse présager une saison 2023 difficile. Une douzaine de comités de gestion ont été organisés par le Préfet pour gérer au mieux cette crise au caractère exceptionnel (cellule de crise). Le SMMAR EPTB Aude y participe et y amène son expertise.

Pour la première fois depuis la mise en place d'une gestion concertée de la ressource en eau, la situation d'étiage 2022 aura été source de vives tensions entre usagers. Le SMMAR EPTB Aude milite pour la poursuite des actions PGRE, une solidarité renforcée et un meilleur partage de l'eau.

### LA VISITE MINISTÉRIELLE

Le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires de France, M. Christophe BÉCHU, était en visite dans le département de l'Aude le mardi 23 août 2022. Cette présence fut symbolique : une sécheresse historique qui touchait 77 départements de l'hexagone et le lancement de la campagne de lutte contre les inondations.

Lors de cette visite, M. BÉCHU s'est rendu sur la commune de Cuxac d'Aude pour réceptionner les travaux des digues et déversoirs des basses plaines de l'Aude. Il a réalisé par la suite une visite sur le littoral, à St-Pierre-la-Mer, pour échanger sur les aléas littoraux. La journée fut axée sur la résilience et l'adaptation de notre territoire aux effets de l'accélération du changement climatique dont le SMMAR EPTB Aude est un acteur au quotidien.



Station de Portiragnes

### AQUADOMITIA

La mise en service de la substitution Aquadomitia au niveau de la prise d'eau de Portiragnes sur le Canal du Midi, est venue soulager le prélèvement sur l'Aude à Villedubert d'environ 300 l/s pour cette 1<sup>ère</sup> année.



Prise d'eau canal de Canet @ASA

### MODERNISATION DES RÉSEAUX

Les travaux de modernisation du réseau d'irrigation de l'ASA du canal de Canet, ont permis une économie de 1.5 Mm<sup>3</sup> (démarche de contrat de 12 M€, comprenant des mises en sous-pression, des reprises d'ouvrages, ...)

# LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

## ZOOM SUR LA SENSIBILISATION

### FORMATIONS

Dans le cadre du partenariat avec le SDIS 11 et le Département de l'Aude, le SMMAR EPTB Aude a réalisé une session de formations sur le maintien des acquis en termes de gestion de crise inondation par bassin versant.

En décembre 2022, 35 agents du SDIS11, du service route du Département de l'Aude et les nouveaux agents du SMMAR EPTB Aude ont pu être formés sur le fonctionnement des basses plaines de l'Aude en cas d'inondation.

L'objectif est d'appréhender les points hydrauliques clés, les zones à enjeux spécifiques et la submersion marine sur le littoral Audois. Des formations par territoire seront poursuivies sur l'année 2023.

### STREETMARKETING

Afin de sensibiliser la population au risque inondation sur le territoire, le SMMAR EPTB Aude a adopté en 2022 un nouveau mode de communication en diffusant les gestes qui sauvent en cas de crue sur des emballages de sacs à pain, diffusés gracieusement dans les boulangeries locales.



Campagne sac à pain, novembre 2022

## UN TERRITOIRE À RISQUE

À l'échelle du territoire, le risque inondation constitue le plus grand risque d'origine naturelle en raison des conséquences dommageables (santé humaine, biens, activités économiques, patrimoine et environnement).

Aujourd'hui, sur le bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu :

- **199 communes disposent d'un plan de prévention des risques inondations (PPRI)** prescrit ou approuvé,
- **10 communes disposent d'un plan de prévention des risques littoraux (PPRL)** prescrit ou approuvé,
- **396 communes sont soumises à un risque inondation avéré** inscrit aux dossiers départementaux des risques majeurs.

## LES ÉVÈNEMENTS 2022

L'année 2022 comme 2021 n'a pas connue de crues significatives sur le périmètre du SMMAR EPTB Aude.

**Du 11 au 13 mars 2022,**

une dépression méditerranéenne a touché l'Est du territoire avec un passage en vigilance orange (pluie/inondation). Cet événement a apporté des cumuls intéressants permettant de recharger les karsts et les sols. Il a également permis une montée des cours d'eau progressive sans faire d'importants dégâts dans les zones à enjeux.

Secteurs concernés : Corbières Maritimes, Basses plaines de l'Aude, Minervois, Est de la Montagne Noire.

**Le 26 septembre 2022, le SMMAR EPTB Aude était présent à Couiza pour commémorer les 30 ans de la crue de la Sals.**

Pour rappel, ce dramatique épisode avait causé la mort de 3 personnes. Il est important de rappeler que le risque inondation existe sur notre territoire. La culture du risque est une notion essentielle pour mieux agir face au risque inondation.



Commémoration à Couiza  
La Sals, Couiza (11)

# LE PAPI

## UNE RÉPONSE OPÉRATIONNELLE

Le bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu comprend plus de 390 communes soumises au risque inondation. Afin d'assurer une réponse opérationnelle de prévention et de protection sur ce territoire, le SMMAR EPTB Aude a depuis 2006 la responsabilité de définir et de mettre en œuvre avec ses Syndicats de rivières adhérents un plan d'actions de prévention des inondations (PAPI).

Au cours de l'année 2022 ce sont **24 actions pour un montant de 1 570 000 euros qui ont été validées au CD GEMAPI** (comité Départemental de programmation GEMAPI) dans le cadre du PAPI 2.

En 2022, le PAPI 3 a été officiellement déposé auprès des services instructeurs de l'Etat, après une période de concertation.



## LE PAPI C'EST QUOI ?

Le PAPI est un outil de la politique nationale en matière de prévention des inondations qui vise à traiter le risque inondation de manière globale, sans limiter les actions à la réalisation d'ouvrages de protection. En application de cette politique nationale, le SMMAR EPTB Aude décline localement des actions relevant des 7 piliers constitutifs d'un PAPI :

1. Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
2. Surveillance et prévision des crues
3. Alerte et gestion de crise
4. Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
5. Réduction de la vulnérabilité
6. Gestion des écoulements
7. Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Les actions du PAPI sont mises en œuvre par le SMMAR EPTB Aude et ses 7 Syndicats de rivières adhérents.

## LA CMI LABELLISE LE PAPI 3

La commission mixte inondation (CMI) est un lieu d'échanges et d'instruction par les différentes administrations concernées par la prévention des inondations de la gestion de l'eau, l'urbanisme et l'aménagement du territoire. La commission mixte inondation a notamment pour mission d'examiner les dossiers candidats à la labellisation « PAPI ». Elle réalise cette mission au regard des exigences du cahier des charges national et des objectifs de la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation. Après avoir entendu le rapporteur de l'Etat et le maître d'ouvrage, la commission rend un avis circonstancié concernant l'attribution ou non du label.

**Cette labellisation permet aux collectivités territoriales de bénéficier de subventions (80%).**

Une audition a eu lieu le 7 décembre 2022 devant la commission mixte inondations (CMI) à Paris pour présenter le PAPI 3. **Celui-ci a été labellisé pour un montant total de 75.2 M d'euros pour la période 2023-2028.**



Le DGS et le président du SMMAR EPTB Aude, Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires

# AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DU RISQUE

## LA POSE DE REPÈRES DE CRUE

Un repère de crue (appelé « laisse de mer » pour la submersion marine) est une marque qui matérialise le niveau atteint par les plus hautes eaux connues (PHEC) dans les zones inondables.

En indiquant les hauteurs d'eau atteintes lors des crues, les repères permettent de rappeler la fréquence des débordements des rivières, les périodes d'inondation et rappellent à la population les risques encourus.

Les repères de crues constituent une source précieuse d'information pour l'entretien de la mémoire du risque. Le SMMAR EPTB Aude apporte une assistance aux communes dans la mise en place des repères de crue et laisses de mer.

**En 2022, 46 repères de crues ont été fabriqués et posés sur l'ensemble du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu.** Ces opérations sont subventionnées à hauteur de 80% par l'Etat, la Région Occitanie et le Département de l'Aude.

Inauguration des repères de crues, Saint-Marcel-d'Aude (11)



Année de la crue

Trait symbolisant le niveau atteint par les eaux

Nom du cours d'eau ayant débordé



## LA SUBMERSION MARINE LA DÉMARCHE «MER EN MOUVEMENT»

Notre territoire est soumis aux aléas littoraux, érosion, recul du trait de côte, submersion marine (inondation par la mer)... et sera également concerné par les enjeux du changement climatique. Pour faire face à ce risque de nombreuses initiatives sont prises au niveau national et local pour sensibiliser et proposer des solutions.

La démarche « Mer en mouvement », est le nom simplifié de l'étude d'aménagement du littoral face aux aléas littoraux à l'échelle du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu (soit de Leucate à Vendres). Celle-ci est menée par le Syndicat Mixte du Delta de l'Aude, le Syndicat du Bassin de la Berre et du Rieu, le Syndicat des Corbières-Maritimes et le SMMAR EPTB Aude.

L'objectif de cette démarche participative est de co-construire la stratégie d'aménagement du littoral avec les citoyens et de les sensibiliser aux différents enjeux présents sur leur territoire notamment l'érosion littorale (recul du trait de côte) et la submersion marine (inondation par la mer). Pour ce faire de nombreuses actions ont vu le jour en 2022.

### Au programme

#### UN SHOW SCIENTIFIQUE

En avril 2022 plus de 600 personnes ont participé à un show inédit en Méditerranée, mêlant science et humour, «Hé... La mer monte». Grâce à un trio éclairé : le Youtubeur Professeur feuillage, le chercheur Eric CHAUMILLON et le dessinateur Guillaume BOUZARD, le show a transporté petits et grands au cœur des enjeux des risques littoraux !

#### UNE CONCERTATION NUMÉRIQUE

En avril 2022, une concertation numérique a été lancée via un questionnaire en ligne sur la perception du littoral par les citoyens.

#### DES RÉUNIONS PUBLIQUES

Tout au long de l'année, des réunions publiques ont été organisées pour élaborer avec la population et les différents acteurs locaux la stratégie d'aménagement du littoral pour réduire l'impact des risques côtiers

#### DES BORNES COASTSNAP

En juin 2022, les premières bornes participatives du suivi du trait de côte méditerranéen (bornes coastsnap), ont pu être implantées sur le littoral audois et héraultais (Leucate, La Franqui, Gruissan et Narbonne-Plage). Ces supports permettent au grand public de publier toute l'année des photographies du trait de côte et ainsi de participer au suivi scientifique de celui-ci.



Inauguration des bornes coastsnap, La Franqui

#### DES SUPPORTS DE COMMUNICATION

En parallèle, une BD grand public et des panneaux de sensibilisation ont été réalisés sur cette thématique. Ils ont pu être diffusés dans les établissements scolaires, dans les offices de tourisme durant l'été 2022 ou encore lors des différentes animations.

Opérations subventionnées à 80% par l'Etat, la Région et les Départements de l'Aude et de l'Hérault.

Plage de Leucate, Méditerranée (11)

# ORGANISER LA GESTION DE CRISE

ALET-LES-BAINS, ALZONNE, ARAGON, ARGELIERS, AURIAC, AXAT, AZILLANET, AZILLE, BARRAIGNE, BELFORT SUR REBENTY, BELVÈZE-DU-RAZÈS, BELVIANES-ET-CAVIRAC, BIZANET, BIZE-MINERVOIS, BOUILHONNAC, BRUGAIROLLES, BUGARACH, CABRESPINE, CAMBIEURE, CAMPAGNE-SUR-AUDE, CANET-D'AUDE, CAPENDU, CAPESTANG, CARCASSONNE, CARLIPA, CASCASTEL-DES-CORBIÈRES, CASTANS, CASTELRENG, CAUDEBRONDE, CAUNES-MINERVOIS, CAZILHAC, CÉPIE, CONILHAC-CORBIÈRES, COUFFOULENS, COURANDEL, COUSTAUSSA, CRUSCADES, DURBAN-CORBIÈRES, ESPÉRAZA, FABREZAN, FÉLINES-TERMENÈS, FERRALS-LES-MONTAGNES, FLOURE, FONTAINES DE SAULT, FONTIÉS-D'AUDE, FOURNES-CABARDÈS, FRAISSE-CABARDÈS, GARDIE, GINOLES, GRAMAZIE, GREFFEIL, GRUISSAN, HOMPS, LA DIGNE-D'AMONT, LA DIGNE-D'AVAL, LA LIVINIÈRE, LA REDORTE, LA ROQUE-DE-FA, LABASTIDE-EN-VAL, LABASTIDE-ESPARBAIRENQUE, LASBORDES, LASTOURS, LAURABUC, LAURAGUEL, LAURE-MINERVOIS, LES ILHES, LEUC, LEUCATE, LIMOUSIS, LOUPIA, MAILHAC, MALVES-EN-MINERVOIS, MARSA, MARSEILLETTE, MAS-CABARDÈS, MAS-DES-COURS, MAS-SAINTE-PUELLES, MAYRONNES, MIRAVAL-CABARDES, MIREPEISSET, MIREVAL-LAURAGAIS, MISSEGRE, MONTELS, MONTOLIEU, MOUSSOULENS, MOUTHOMET, NARBONNE, NIORT-DE-SAULT, NISSAN-LEZ-ENSERUNE, PALAJA, PARAZA, PENNAUTIER, PEHORA, PEYRIAC-DE-MER, PEZENS, PIEUSSE, POMAS, POUZOLS-MINERVOIS, PUICHÉRIC, RAISSAC-SUR-LAMPY, RIEUSSEC, RIEUX-MINERVOIS, ROQUEFERE, ROUBIA, ROUFFIAC-D'AUDE, SAINT-ANDRÉ-DE-ROQUELONGUE... SAINT-COUAT-D'AUDE, SAINTE-EULALIE, SAINT-HILAIRE, SAINT-MARCEL-SUR-AUDE, SAINT-MARTIN-LALANDE, SAINT-MARTIN-LE-VIEL...

## LES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE 2.0

L'année 2022 a été studieuse pour les 136 communes engagées dans la démarche de réalisation ou de révision des plans communaux de sauvegarde (PCS) portée par le SMMAR EPTB Aude. Accompagnés par les prestataires PREDICT et BRLi, les élus ont travaillé à l'élaboration d'un document le plus opérationnel possible pour les guider dans la gestion de crise. Les élus ont ensuite formés et ont réalisé un exercice simulant une inondation dans leur commune.

Pour rappel ces PCS dits de 2<sup>de</sup> génération ont notamment l'impératif de :

- Être élaborés au maximum en présentiel pour faciliter une appropriation optimale par les équipes municipales.
- Intégrer une logique de bassin versant (amont-aval) tant en termes de préparation (exercice annuel) que de gestion (anticipation) de crise.
- Intégrer les recommandations des services opérationnels d'interventions (SDIS, Direction des Routes, services d'Etat...) pour s'assurer de leur réelle opérationnalité.
- Intégrer les intercommunalités qui ont joué un rôle clé dans l'appui logistique et administratif post-crise pour leurs communes membres dans la gestion de crise inondation.

Cette opération est subventionnée à hauteur de 80% par l'Europe (programme FEDER), la Région Occitanie, les Départements de l'Aude, Hérault).



Exercice PCS 2.0, Saint-Hilaire (11)



Station de suivi hydrologique, Saint-Hilaire (11)

## LE SUIVI HYDROLOGIQUE 32 STATIONS DE MESURE

Avec plus de 32 stations de mesure hydrométrique sur son périmètre, le SMMAR EPTB Aude a lancé en 2022 un nouveau marché pour le suivi hydrométrique du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu. Celui-ci a été attribué à la société CENEAU.

L'objectif est de **renforcer le parc de stations de mesures et assurer une bonne maintenance** pour les quatre prochaines années.

### Zoom sur SHYVAA

#### UNE APPLICATION DE SUIVI

L'application « SHYVAA » (suivi hydrologique de la vallée de l'Aude et de ses affluents), permet l'accès en temps réel au suivi des cours d'eau de la vallée. Ces données sont issues de capteurs existants gérés par le service des prévisions des crues ainsi que ceux installés par les services du SMMAR EPTB Aude.

[www.shyvaa.smmar.fr](http://www.shyvaa.smmar.fr)

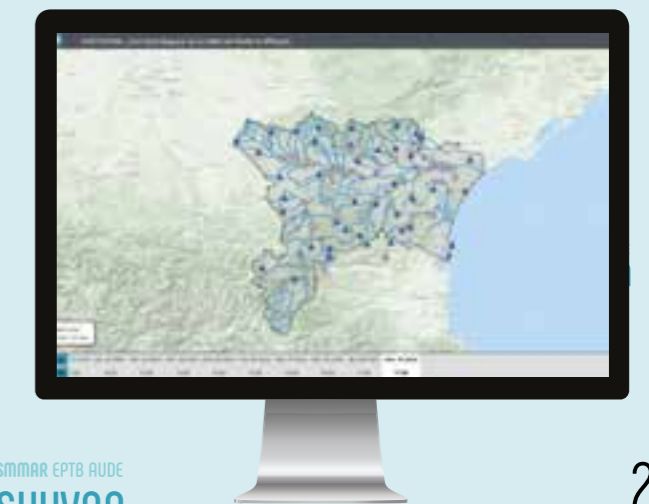


Sortie karst, Orbieu (11)

## UNE ÉTUDE SUR LE KARST

Le SMMAR EPTB Aude a récupéré 7 stations de mesure pour suivre les karsts de l'Orbieu, avec l'appui de la société TETRAEDRE.

L'objectif est de mieux comprendre le fonctionnement hydrodynamique du bassin versant de l'Orbieu, identifier et quantifier le rôle du karst lors des crues et des étiages de l'Orbieu.



# RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ

## AUD'ALABRI

Dans le cadre du dispositif Aud'Alabri créé en 2018, le SMMAR EPTB Aude assure la réalisation des diagnostics de réduction de vulnérabilité au risque inondation pour les bâtiments publics, d'entreprises et les habitations.

La réduction de vulnérabilité vise à limiter les dommages résultant de l'inondation de ces biens.



### Pourquoi ?

#### INFORMER SUR LE RISQUE INONDATION

Améliorer la connaissance du risque inondation existant sur les bâtis privés, publics.

Evaluer la vulnérabilité du bâti en proposant un diagnostic complet et gratuit pour le propriétaire.

#### RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DU BÂTI

Proposer des solutions adaptées au bâti (batardeau, clapet anti-retour, velux...).

#### FINANCER LES TRAVAUX

Le diagnostic proposé par le SMMAR EPTB Aude permet un financement des travaux.

## LES KITS DE SÉCURITÉ

Au-delà de la remise du diagnostic de vulnérabilité, le SMMAR EPTB Aude a conçu un kit de sécurité qu'il remettra à toutes les personnes ayant reçu un diagnostic qui en font la demande. Celui-ci comporte tous les éléments clé à conserver auprès de soi en cas d'inondation et notamment : une lampe torche, une radio à piles, un sifflet, une couverture de survie, un coupe ceinture, un magnét sur les gestes qui sauvent.

Pour plus d'informations sur Aud'Alabri rendez-vous sur [smmar.org](http://smmar.org).



## BILAN 2022

En 2022, le SMMAR EPTB Aude a réalisé par l'intermédiaire de ses prestataires, (le groupement Opale/SoliHa/BRLi/Verri) : 307 diagnostics d'habitations, 22 de bâtiments publics (écoles, espaces culturels, administratifs...), de 5 bâtiments à usage commercial (cave, fleuriste...). Ils ont été remis aux propriétaires notamment sur les communes de : Limoux, Villedaigne, Olonzac, Puichéric... Cette opération est réalisée grâce au soutien financier de l'Etat, la Région Occitanie et le Département de l'Aude.

# LA POLITIQUE GEMAPI INTÉGRÉE AU NIVEAU LOCAL

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes) par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les EPCI peuvent adhérer à un Syndicat de rivières pour en déléguer cette compétence. Cependant l'intercommunalité se doit d'assurer un lien entre sa propre politique d'aménagement, de planification et les compétences transférées.

Un des objectifs du PAPI 2 (2015-2022) consistait à favoriser la prise en compte du risque inondation dans les démarches d'urbanisme. Dans ce cadre plusieurs études d'analyse de ruissellement ont été menées. Cet objectif a été repris dans le PAPI 3.

Au-delà du risque d'inondation par débordement de cours d'eau, l'aléa « ruissellement » est très présent sur l'ensemble du territoire en milieu urbain comme rural, avec environ 10 % des enjeux bâtis du territoire potentiellement exposés à ce phénomène. Ces phénomènes de ruissellement constituent donc un enjeu majeur, très largement relevé lors des temps de concertation par les élus locaux.

Marqueur des tendances vraisemblablement liées au changement climatique, les phénomènes de ruissellement sont nettement plus nombreux qu'auparavant et concernent l'ensemble du territoire, avec des dégâts importants en amont sur les secteurs ruraux mais aussi en aval. Face à ce constat, une connaissance fine de cet aléa est cruciale. La connaissance actuelle essentiellement basée sur l'approche technique et théorique permet d'identifier les potentiels secteurs vulnérables, mais la précision reste encore insuffisante au regard des enjeux de ce phénomène.

Aux prémices du PAPI 3, les études engagées au PAPI 2 permettent de premières avancées significatives, qu'il convient de poursuivre sur l'ensemble des sous bassins versants.

## ZOOM SUR LIMOUX

Suite à l'évènement pluviométrique de juin 2021 sur la commune de Limoux, et afin de mieux appréhender la problématique de ruissellement, a été décidé de porter une étude intégrant le risque de ruissellement superficiel et les dysfonctionnements du réseau pluvial.

Après plusieurs rencontres avec les services de la ville, le SMMAR EPTB Aude a accompagné le SMAH de la Haute Vallée de l'Aude à la rédaction de la convention de groupement de commande permettant ce type de réflexion tout en optimisant les coûts de l'opération. Celle-ci est financée par l'Etat, la Région Occitanie et Département de l'Aude.



Aude, Limoux (11)



# LES ÉTUDES ET OUVRAGES

## DES ÉTUDES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

Dans le cadre du PAPI, certains ouvrages de protection (digue, merlon, bassin écrêteur de crue...) contre les inondations ont été réalisés et d'autres sont à l'étude sur le bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu.

Suite aux crues de 2018, 2020 et dans le cadre de l'avenant du programme d'action de prévention des inondations (PAPI), 8 études ont été lancées. Sur les communes de Rennes-les-Bains, Saint-Hilaire, Carcassonne, Villegailhenc, Villalier et Trèbes, des partis d'aménagement ont été définis en vue des travaux dans le cadre du PAPI 3.

## QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS

### RÉALISATION D'UN BASSIN ÉCRÊTEUR\* LAURE-MINERVOIS (SYNDICAT MIXTE AUDE CENTRE)

L'ouvrage est constitué d'un barrage en remblai compacté doté d'un évacuateur et d'un pertuis de fond, visant à protéger le village de Laure-Minervois contre une crue centennale du ruisseau des Arques.

Montant : 2.2 M€. Financement : Etat, Région Occitanie et le Département de l'Aude.



### PROGRAMME DIGUES ET DÉVERSOIRS BASSE PLAINES DE L'AUDE (SYNDICAT MIXTE DU DELTA DE L'AUDE)

En 2022, ont été inaugurés les travaux du programme «digues et déversoir des basses plaines de l'Aude» portés par le SMDA.

Les travaux consistent en la sécurisation de 6,5 km de digues et la reprise de 3 déversoirs majeurs de l'Aude en rive gauche.

Montant : 5,6 M€. Financement : Europe, Etat, Région Occitanie et le Département de l'Aude



### INVESTIGATION SUR LUC-SUR-ORBIEU LUC-SUR-ORBIEU (SYNDICAT ORBIEU JOURRES)

L'objectif est de protéger le village de Luc-sur-Orbieu contre les crues du Tournenc et du Binasso via un ouvrage écrêteur de crue (niveau de protection Q100 680 000m³). L'ouvrage situé sur les communes de Luc-sur-Orbieu et de Boutenac mesurera 2.1km de long, 5m de hauteur, 23m de large au sol et 4.5m de large en crête.

En 2022, ont été réalisées les investigations géotechniques, un diagnostic agricole et les inventaires écologiques 4 saisons.

Ces éléments ont permis au Syndicat de l'Orbieu de déposer un certificat de projet à la DDTM fin 2022. Ce certificat est une phase de consultation anticipée des services de l'Etat permettant d'acter les attendus réglementaires. Une réunion publique aura lieu pour présenter le projet à la population  
Montant : 200 000€. Financement : Etat, Région Occitanie et le Département de l'Aude.

### TRAVAUX DE BIZE-MINERVOIS BIZE-MINERVOIS (SYNDICAT MIXTE AUDE CENTRE)

L'objectif des travaux réalisés est la protection du village de Bize-Minervois contre les crues de la Cesse (mise en hors d'eau du centre-bourg de Bize et absence de débordement en rive gauche et droite au droit du village, pour une crue de retour 10 ans).

Les aménagements ont été réalisés entre octobre et novembre 2022 : création d'une risberme\* à l'intérieur du coude de la rivière en aval du pont de la RD n°67 pour augmenter la capacité du lit moyen de la rivière ; traitement de l'atterrissement\* situé au droit du pont de Bize (RD n°67) ; renforcement des gabions existants situés en pied du quai du village ; arasement\* d'un mur de la Bouillette situé en aval de la zone d'étude.

Montant : 580 000 €. Financement : Etat, Région Occitanie et le Département de l'Aude.

## KESAK'EAU ?

**Un bassin écrêteur de crue**  
Un espace naturel destiné à stocker des volumes d'eau importants lors de fortes crues. Il joue un rôle de tampon entre le cours d'eau et les zones à enjeux.

**Une risberme**  
Un talus de protection aménagé à la base d'un pont.

**Un atterrissement**  
Les matériaux (sables/graviers/galets) apportés par un cours d'eau.

**Un arasement**  
L'opération consiste à mettre de niveau les merlons ou digues sur les rives de cours d'eau. Cela favorise les débordements vers des zones à faibles enjeux (prairies, pâtures).

# LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

## LES 5 AXES DU CBV

Compte tenu de l'antériorité de la politique de gestion des milieux aquatiques sur le territoire, de l'expérience acquise sur certaines thématiques (espace de bon fonctionnement, hydromorphologie, gestion de la ripisylve...) et des caractéristiques hydrographiques du bassin versant, les 5 axes du CBV sont les suivants :

1. Hydromorphologie et continuité écologique
2. Gestion quantitative
3. Qualité de l'eau
4. Zones humides
5. Ripisylve et structures alluvionnaires

Il est à noter que la numérotation de ces 5 axes n'implique pas de hiérarchisation particulière entre eux.

Les actions sont mises en œuvre par le SMMAR EPTB Aude et ses Syndicats de rivières adhérents.

En 2022, ont été programmées au CDGEMAPI des actions pour la gestion des milieux aquatique pour un montant de 3 495 000 €

## LE CONTRAT DE BASSIN VERSANT (CBV)

Le contrat de bassin versant (CBV) est une contractualisation technique et financière pour œuvrer à la préservation des milieux aquatiques et à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau. C'est le pendant du PAPI pour la prévention et la protection contre les inondations.

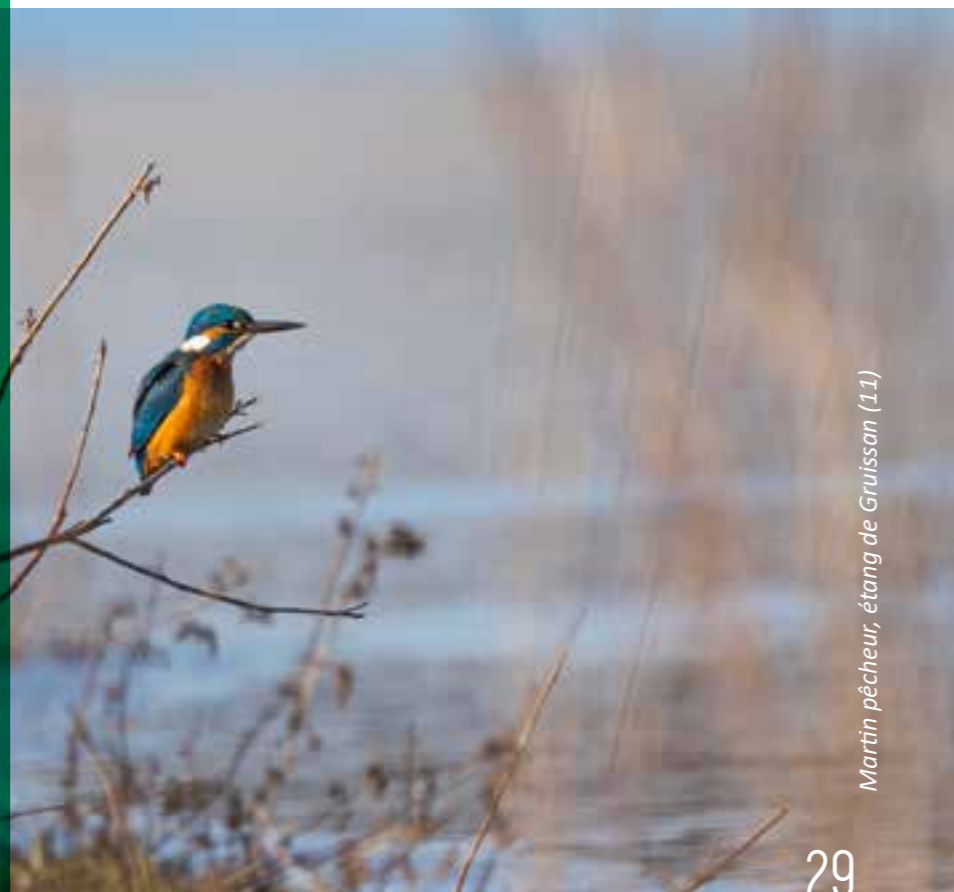
## LE CBV DU BASSIN VERSANT DE L'AUDE

Il développe des actions pour une gestion globale, concertée et durable de notre périmètre hydrologique.

Ce contrat unique à l'échelle du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu s'inscrit dans la continuité des 5 Plans Pluriannuels de Gestion de Bassin Versant (PPGBV) précédents.

Ce contrat pluriannuel (2021-2023) a été signé officiellement en septembre 2021 avec les partenaires : l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Occitanie, les Départements de l'Aude et de l'Hérault, le SMMAR EPTB Aude et ses 7 Syndicats de rivières adhérents.

Montant : 20 Millions d'euros contractualisés pour la période 2021-2023.



Martin pêcheur, étang de Gruissan (11)

Zone humide, Bages-Sigean (11)

## LES ZONES HUMIDES

Grâce au rôle « d'éponge » des zones humides, ces espaces jouent un rôle de régulation des écoulements, contribuant notamment à soutenir les débits des cours d'eau lors des périodes d'étiages mais également à écrêter les crues et à alimenter les nappes souterraines. Véritable réservoir de biodiversité, les milieux humides abritent des milliers d'espèces animales et végétales aussi bien ordinaires qu'emblématiques.

## LE PLAN DE GESTION POUR LES ZONES HUMIDES DU BASSIN VERSANT

En 2022, l'heure était à la construction de la méthodologie de caractérisation des zones humides. Cette étape a nécessité de réunir à plusieurs reprises le comité technique pour arriver à une méthodologie partagée. Durant l'été, le bureau d'étude mandaté par le SMMAR EPTB Aude a réalisé une phase de terrain pour vérifier certaines zones humides dites « prioritaires ». En fin d'année, le travail de concertation a démarré avec un 1<sup>er</sup> atelier de concertation sur le territoire du SMDA. Les autres ateliers sont programmés pour le début d'année 2023. Cette opération est réalisée avec le soutien de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Occitanie et le Département de l'Aude.

## QUELQUES ACTIONS DE SYNDICATS

### UNE ÉTUDE

#### FONT CABROL (SMAH HVA)

Sur l'Orbieu à l'aval de la commune de Ferrals, se trouve une zone humide particulièrement riche qui a fait l'objet d'une étude et d'un plan de gestion validé collectivement par l'ensemble des acteurs locaux et usagers concernés. Financement : Agence de l'eau, Région Occitanie et Département de l'Aude.

### UNE APPLICATION

#### CUXAC-CABARDÈS (SYNDICAT DU FRESQUEL)

Suite aux travaux de préservation des prairies humides de Cuxac Cabardès réalisés en 2020 et à la création d'un sentier de découverte pédagogique, le SMAH Fresquel a élaboré un jeu d'enquête policière qui permet au grand public de découvrir cette zone humide de façon ludique. En 2022, ce jeu a été transposé en application numérique à retrouver sur : [www.smmar.org/2022/10/27/ombre-sagne](http://www.smmar.org/2022/10/27/ombre-sagne) Montant : 28 000€. Financement : Département de l'Aude.

### Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Les zones humides désignent des espaces de transition entre les milieux terrestres et aquatiques et peuvent prendre des formes très diverses : marais, tourbières, prairies humides... Une zone humide est avant tout caractérisée par la présence permanente ou temporaire d'eau.



# L'HYDROMORPHOLOGIE & L'ESPACE DE MOBILITÉ

## LES ACTIONS DES SYNDICATS DE RIVIÈRES ADHÉRENTS

### ACTION SUR LE LAUQUET



#### SITE DE LA CHAPELLE SAINT-LAURENT, LEUC (SMAH HVA)

Afin de redonner de l'espace au cours d'eau du Lauquet et de favoriser la remobilisation des matériaux, un arasement du merlon et le décompactage de la berge sur un linéaire de 400m ont été réalisés. L'ensemble de ces travaux et acquisitions foncières représente un montant de 63 000 €.

La gestion du foncier acquis sera menée par l'équipe en régie du SMAH-HVA.

Financement : Agence de l'eau, Région Occitanie, Département de l'Aude.

### ACTION SUR L'ARNOUZE



#### CARCASSONNE (SYNDICAT FRESQUEL)

Le cours d'eau de l'Arnouze a été modifié en 1974 pour agir sur le risque d'inondation présent dans la zone industrielle de la Bouriette à Carcassonne. L'eau du cours d'eau était déviée vers le fleuve Aude.

Le tronçon d'origine se retrouvait déconnecté et présentait une qualité de l'eau fortement dégradée, car seuls les rejets anthropiques l'alimentaient régulièrement jusqu'à sa confluence avec le Fresquel.

Les travaux ont inversé ce processus pour que l'eau circule dans le lit d'origine en période de basses eaux et pour conserver la déviation vers l'Aude lors des crues. Montant prévisionnel : 115 000 €.

Financement : Europe, Etat, Région Occitanie et Département de l'Aude.

### UN ESPACE DE MOBILITÉ C'EST QUOI ?

Les cours d'eau sont des systèmes dynamiques qui évoluent dans l'espace et dans le temps. L'espace de mobilité d'un cours d'eau est la bande active dans laquelle s'exprime l'énergie du cours d'eau (la zone où il dissipe son énergie) et où les matériaux vont bouger. Le SMMAR EPTB Aude et ses Syndicats de rivières adhérents œuvrent pour la restauration et la préservation des espaces de mobilité dans le cadre de la GEMAPI.

### ACTION SUR L'ORBIEU



#### RIBAUTE, CAMPLONG D'AUDE (SYNDICAT ORBIEU JOURRES)

Au niveau de Ribaute et Camplong, l'objectif est de remobiliser un bras secondaire de l'Orbieu, en supprimant des merlons et en réinjectant des alluvions en bordure d'Orbieu. En 2022, ont été réalisés les investigations géotechniques et les inventaires écologiques 4 saisons.

Une réunion d'information des riverains a également été organisée.

Montant : 50 000€. Financement : Agence de l'Eau, Région Occitanie, Département de l'Aude.

### ACTION SUR LA BERRE



#### GLÉON, VILLESÈQUE-DES-CORBIÈRES (SYNDICAT DE LA BERRE ET DU RIEU)

En 2022, le site de Gléon a été restauré dans le cadre programme de restauration hydromorphologique de la Berre. Au total, ce sont 5 sites (Terrouge, Ayroule, les Graves, Vigne d'Abal situés sur Portel-des-Corbières, et Gléon sur Villesèque-des-Corbières) qui ont été restaurés.

Le chantier sur le site de Gléon, permet à la Berre de regagner son bon état écologique (recharge sédimentaire, libre circulation de l'eau) et de réduire le risque inondation (restaurer les espaces de bon fonctionnement) de Portel-des-Corbières et de Villesèque-des-Corbières.

Montant : 172 357€50. Financement : Agence de l'Eau, Région Occitanie, Département de l'Aude.

### L'HYDROMORPHOLOGIE C'EST QUOI ?

On appelle «hydromorphologie» l'étude de la forme des cours d'eau. Pour en savoir plus rendez-vous sur la chaîne YouTube du SMMAR EPTB Aude !

# LA GESTION DE LA RIPISYLVE

Végétation propre aux abords des cours d'eau, la ripisylve est une zone de transition entre le milieu terrestre et le milieu aquatique qui joue un rôle essentiel au sein de l'écosystème. Elle stabilise les berges, atténue les inondations, améliore la qualité de l'eau, sert de zone de refuge et d'alimentation pour la faune. Ces zones riveraines ont subi et subissent encore diverses pressions qui conduisent à leur destruction et leur banalisation (urbanisation, agriculture intensive, endiguement et chenalisation des cours d'eau...).

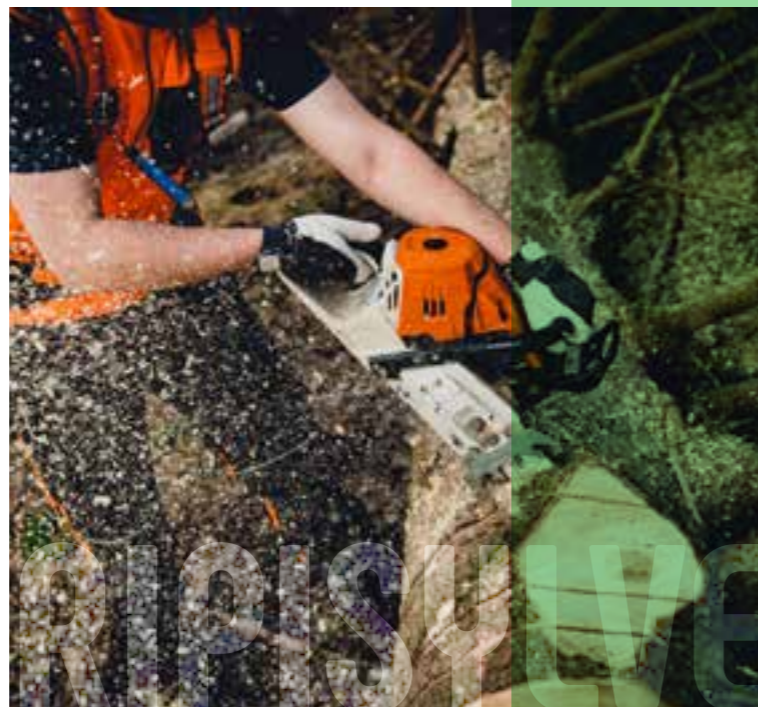
C'est pourquoi les Syndicats de rivières adhérents au SMMAR EPTB Aude portent une attention toute particulière dans sa restauration et sa préservation.

## QUI ENTRETIENT LA RIPISYLVE ?

Le Code de l'Environnement (article L. 215-2) énonce que le lit des cours d'eau non domaniaux appartient aux propriétaires des deux rives. Le propriétaire riverain est tenu à l'entretien du lit et des berges. Excepté le fleuve Aude, de Quillan à son embouchure, les cours d'eau du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu sont des cours d'eau non domaniaux.

Dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général (DIG), les Syndicats de rivières peuvent se substituer aux obligations du propriétaire riverain, soit pour un entretien ou travaux localisés lié à un danger imminent, qui répondent à un intérêt général.

Cet entretien est réalisé toute l'année soit par des équipes en régie soit par des entreprises extérieures dans le cadre d'un marché public.



## COMMENT ENTRETIENT-ON LA RIPISYLVE ?

L'entretien consiste en un élagage plus ou moins léger des arbres déjà présents. Il a pour objectif de limiter la formation d'embâcles\* et de favoriser la tenue optimale des berges par le développement des racines de la végétation en place. L'embâcle peut entraîner une dégradation de la qualité de l'eau, entraver le bon écoulement des eaux ou encore empêcher la bonne circulation de la faune aquatique. Toutefois, certains embâcles servent de lieu de vie pour la faune et favorisent donc la biodiversité. La gestion des embâcles consiste donc à enlever certains obstacles importants à l'écoulement de l'eau.

Ces programmes de gestion de la ripisylve sont cofinancés par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et les Départements de l'Aude et de l'Hérault.

## LES CHIFFRES CLÉS

243

km de ripisylves entretenus par les Syndicats de rivières adhérents



33

Orbiou, Ferrals-des-Corbères (11)

## RÉFLEXION SUR LE DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

Le fleuve Aude, entre le pont neuf de Quillan et l'ouvrage du barrage anti-sel sur la commune de Fleury d'Aude, constitue le domaine public fluvial (DPF) de l'Etat. C'est donc un linéaire d'environ 150 kilomètres qui est géré par l'Etat dans l'objectif d'un maintien du libre écoulement naturel des eaux.

## LA GESTION DU DPF

Les 7 Syndicats de rivières adhérents du SMMAR EPTB Aude gèrent l'ensemble des affluents du fleuve et le cours de l'Aude en amont de Quillan. Suite à des sollicitations multiples (maires, Etat...), le SMMAR EPTB Aude a engagé une réflexion pour évaluer la faisabilité d'une gestion du fleuve Aude dans sa totalité en complément de la gestion des affluents.

Pour ce faire, ont été mises en place dans un premier temps, des campagnes de terrain, permettant une évaluation de l'état général du domaine public fluvial (DPF).

Suite au diagnostic de terrain qui a été réalisé par le SMMAR EPTB Aude entre juillet et octobre 2021, l'identification de site d'intervention prioritaires pour répondre aux enjeux de la prévention-protection des inondations (PI) ou de la gestion des milieux aquatiques (GEMA) a été réalisée.

En complément de ces éléments, une étude juridique et financière est menée afin d'estimer les charges engendrées par cette potentielle prise de compétence et évaluer les modalités/conditions à mettre en œuvre pour y répondre.

## VERS L'ELABORATION D'UN PLAN DE GESTION

Pour compléter le diagnostic 2021, le SMMAR EPTB Aude a lancé en 2022 une étude complémentaire qui aboutira à la rédaction d'un plan de gestion d'ici fin 2023. Une fois les arbitrages juridiques, techniques et financiers réalisés ce document pourrait être mis en œuvre par le SMMAR EPTB AUDE dans le cadre d'une possible gestion expérimentale ou porté à la connaissance de l'Etat pour une éventuelle prise en compte.

Réalisé avec le soutien de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Occitanie et le Département de l'Aude.

34

# LE GLOSSAIRE

## & ACRONYMES

**Agence de l'Eau** - Créées par la loi sur l'eau de 1964, les agences de l'eau sont des établissements publics de l'État. Elles assurent une mission d'intérêt général visant à gérer et à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques. Il existe 6 agences en France. Le Territoire du SMMAR EPTB Aude fait partie de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

**ANEB** - Association Nationale des Elus des Bassins

**Bassin versant** : aire de collecte de toutes les eaux qui rejoignent un même exutoire. Ses limites sont les lignes de crête, c'est à dire les reliefs qui le bordent.

**CBV** - Contrat de Bassin Versant : programme d'actions élaboré à l'échelle du bassin versant et mobilisant des fonds publics qui aborde de manière globale et transversale la gestion des milieux aquatiques.

**CDGEMAPI** - Comité Départemental de Programmation GEMAPI

**CEPRI** - Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondation

**CLE d'un SAGE** - Commissions Locales de l'Eau : La CLE constitue le noyau opérationnel du SAGE. Elle a pour mission de gérer et d'animer l'ensemble de la démarche de SAGE (élaboration, mise en œuvre et suivi). Après l'arrêté d'approbation du SAGE, la CLE veille à la bonne application des dispositions inscrites dans le SAGE et à sa mise en œuvre.

**CMI** - Commission Mixte Inondation

**DDTM** – Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

**DIG** – Déclaration d'Intérêt Général : validée par arrêté préfectoral, la DIG permet à une personne publique d'intervenir avec de l'argent public sur des terrains privés au nom de l'intérêt général.

**DREAL** – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

**DUP** - Déclaration d'Utilité Publique : acte administratif permettant à l'État, ou à une collectivité, après une procédure de consultation de la population, de mener un projet d'aménagement du territoire et, le cas échéant, d'avoir recours à l'expropriation.

**Embâcle** : accumulation de débris naturels (troncs, branches) dans le lit d'un cours d'eau et pouvant former un barrage.

**Erosion** : les milieux aquatiques subissent une érosion naturelle qui emporte les sols et les roches qui les composent sous l'effet du vent, de l'écoulement de l'eau et de la gravité. Fonctionnement naturel des milieux, l'érosion façonne et fait évoluer les paysages. Ce phénomène est susceptible d'être accentué fortement par les activités humaines et les aménagements.

**EPAGE** – Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux : Syndicat mixte qui a vocation à assurer la maîtrise d'ouvrage opérationnelle d'actions «milieux aquatiques» et «prévention des inondations» (GEMAPI).

**EPTB** – Etablissement Public Territorial de Bassin : les établissements publics de coopération de collectivités territoriales, aujourd'hui regroupés sous l'appellation EPTB, agissent pour le compte des collectivités pour la mise en valeur et l'aménagement des nappes, des fleuves, des rivières et des milieux aquatiques. Ils assurent la maîtrise d'ouvrage d'actions interdépartementales et interrégionales et sont à ce titre reconnus comme acteurs opérationnels. Ce sont des acteurs de la politique de l'eau à l'échelle des bassins et sous-bassins. Ils font aujourd'hui l'objet d'une reconnaissance par l'Etat de leur mandat et de leur périmètre d'intervention.

**GEMAPI** – GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations : compétence obligatoire confiée aux intercommunalités. Elle désigne les moyens d'aménager les cours d'eau, les zones humides et les plans d'eau pour améliorer la biodiversité, la continuité écologique et la défense contre les inondations.

**Grand cycle de l'eau** (cycle hydrologique) : cycle naturel de l'eau sur terre (précipitations, évaporation, infiltration et ruissellement). À différencier du petit cycle de l'eau qui correspond au cycle domestique (captage, traitement, distribution...).

**LEMA** - Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 (LEMA) : les fondements de la politique de l'eau française ont été définis par les lois sur l'eau du 16 décembre 1964 et du 3 janvier 1992. La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) vient rénover la politique française de l'eau et en constitue le texte central.

**Loi « Climat et Résilience »** : loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience à cet effet.

**MIIAM** - Mission Interrégionale Inondation Arc Méditerranéen.

**Natura 2000** : réseau de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs habitats. Natura 2000 a pour objectif de concilier préservation de la nature et enjeux socio-économiques

**ORSEC** - Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile : programme d'actions des secours à l'échelon départemental en cas de catastrophes.

**PAPI** – Programme d'Actions de Prévention des Inondations : outil contractuel permettant de se saisir de la problématique des inondations. C'est un programme d'actions élaboré à l'échelle du bassin versant et mobilisant des fonds publics qui aborde de manière globale et transversale la gestion des inondations.

**PCS** - Plan Communal de Sauvegarde : le plan communal de sauvegarde est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires.

**PGRE** - Plan de Gestion de la Ressource en Eau

**PNR** - Parc Naturel Régional

**SAGE** – Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux : outil de planification à valeur réglementaire élaboré par les acteurs locaux, il fixe les objectifs et les règles de gestion locale sur le bassin versant. Les règles qu'il édicte sont opposables à toute personne publique ou privée.

**SHYVAA** - Suivi Hydrologique de la Vallée de l'Aude et de ses Affluents ([shyvaa.smmar.fr](http://shyvaa.smmar.fr)).

**SMAH** - Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique.

**SIAH** - Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique.

**SLGRI** - Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondation : document de planification propre aux risques sans portée juridique, qui fixe les objectifs de réduction des conséquences dommageables sur les TRI (Territoires à Risques d'Inondation) en déclinaison des cadres régionaux (Plan de Gestion des Risques d'Inondation – PGRI) et nationaux (Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation - SNGRI).

**T.R.I.** – Territoire à Risque important d'Inondation : zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants (comparés à la situation du district hydrographique), ce qui justifie une action volontariste devant aboutir à la mise en place de stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI). Il s'agit donc à la fois d'agir là où les enjeux sont les plus menacés, mais également d'agir là où il y a le plus à gagner en matière de réduction des dommages liés aux inondations.

**VNF** - Voies Navigables de France



Hôtel du Département de l'Aude  
Allée Raymond Courrière  
11855 CARCASSONNE Cedex 9

04 68 11 63 02  
contact@smmar.fr/ www.smmar.org



EPTB AUDE  
**SMMAR**  
DES RIVIÈRES & DES HOMMES

Édité en 2023

Directeur de publication :  
Eric MÉNASSI

Crédits photo : SMMAR  
EPTB Aude, ses Syndicats  
de rivières adhérents,  
Agence VERRI

